



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 22 décembre 1972.

L'an mil neuf cent soixante douze, le vingt deux heures quarante cinq,

Le Conseil Municipal de la Ville de Mennecey légalement convoqué le 15 Décembre 1972 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de

Monsieur Jean-Jacques ROBERT Maire - MM. CHAMPAGNE - VIOLETTE -
NICE Adjoints- BERNIER - DENEUX - DUMAS - JUDITH - PERTIN - HOT -
CHANGENET - GILLES - BACA - FRANCO - Mme CALLIGARO - M. BRES -
Mlle ARCHENAUULT -

POUVOIRS : Dr. LEON à Mr. DUMAS
Mr. RABIER à Mr. VIOLETTE
Mr. LHORTY à Mr. CHAMPAGNE

ABSENTS EXCUSES : MM. DHONT - GIBERT -

-O-O-O-O-O-O-O-O-

La séance est ouverte.

Le procès verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Le Président propose, avant d'examiner en détail l'ordre du jour, de considérer les réalisations de l'équipe de travail constitué par le Conseil Municipal en cette fin d'année 1972 et particulièrement depuis 1 mois.

- Repas des personnes âgées -

Les participants sont de plus en plus nombreux.

Messieurs HOT - CHANGENET - NICE s'occupent, activement, de nos anciens.

Le Maire communique la lettre de remerciements de Madame GOUTERON, et aussi celle d'une Grand-Mère de Ris-Orangis qui envisage de s'installer à MENNECEY, mais s'inquiète de savoir si elle bénéficiera, comme à Ris-Orangis, d'un repas 1 fois par an.

- Réunion des Parents d'Elèves des 4 Classes de Neige -

- Des questions de détail ont été soulevées mais aucune question de principe.

- Fête de fin d'année -

La gageure de faire venir le Cirque AMAR à Mennecey a été tenue.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Cette expérience semble avoir recueilli l'unanimité de la satisfaction.

- Inauguration du C.E.S. -

Elle a suscité un grand intérêt autant auprès des services départementaux que de la population.

- Monsieur le Maire regrette qu'en même temps l'Association des Parents d'Elèves ait souligné la carence des horaires d'éducation physique, surtout que cette question avait été réglée entre temps.
En effet, alors que 32 heures d'éducation physique sont dues en théorie, dans les différents C.E.S. 16 heures sont accordées en pratique, nous ne bénéficions que de 8 heures.
Mais à la suite des différentes interventions du Principal et de la Municipalité, nous avons obtenu 4 heures du C.E.S. de Courcouronnes et l'Inspecteur d'Académie vient de nous donner 5 heures, ce qui porte à 17 heures le nombre d'heures attribué au C.E.S. de MENNECEY.

- Budget Supplémentaire -

- De grandes difficultés se sont présentées cette année pour l'établissement du Budget Supplémentaire, avec l'inconnue que présente la mise en service du nouveau C.E.S.
Cette opération est reportée au mois de janvier, la clôture de l'exercice permettra alors de l'établir d'une manière très précise.

- Découverte de l'ouvrage de Monsieur JUDITH -

- Nous pourrions retrouver à travers les âges les difficultés des Conseils Municipaux qui nous ont précédés, mais cet ouvrage nous plait par sa conclusion :

" procurer de meilleures conditions de vie à ses administrés, afin que Mennecey soit toujours un lieu où il fait bon vivre", car cela sera toujours notre objectif primordial.

- MENNECEY "Ville Fleurie" -

- Messieurs Jean-Jacques ROBERT & JUCITH ont été invités à la remise des coupes par Monsieur le Préfet de l'Essonne.

- Avant l'ordre du jour, le Président demande si des précisions sont nécessaires sur les divers points évoqués.

- Monsieur le Maire reconnaît que malgré le grand succès, certains inconvénients n'ont pas échappé aux organisateurs.

- Mais cette expérience leur permettra de mieux préparer un spectacle pour l'année prochaine.

- Monsieur HOT transmet le mécontentement de certaines personnes après la représentation du cirque AMAR.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 1.215.72.

- C.E.S. Financement -

En attendant l'arrêté de subvention d'Etat pour le financement du C.E.S. la Commune a du réaliser un emprunt à court terme de 2.000.000 Francs, qu'elle vient de verser au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Corbeil-Essonne.

Monsieur le Préfet nous assure que la délégation d'autorisation de programme ministérielle serait adressée au Préfet de Région avant la fin novembre.

La subvention ne saurait donc tarder, pour permettre le remboursement de cet emprunt.

DELIBERATION 1.216.72.

- Renouvellement "Police du Parc de Villorcy" -

- Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour renouveler auprès de la Société A.W. BAIN & SON S.A. la Police Responsabilité Civile du Parc de Villorcy et signer les contrats correspondants.

Monsieur le Maire communique la réponse de la Compagnie d'Assurance :

- En cas d'accidents causés par des vipères ou tout autres animaux nuisibles, la garantie serait acquise mais afin de dégager, éventuellement, notre responsabilité une battue des terrains par les services spécialisés serait souhaitable.

- Le Conseil Municipal prend acte de la lettre de la Compagnie A.W. BAIN & SON et sollicite qu'une battue soit organisée par les services concernés de la D.A.S.S. à la période favorable, courant mai.

DELIBERATION 1.217.72.

- Gendarmerie "REPUBLIQUE" - Proposition de bail -

- Une proposition de bail pour la caserne de gendarmerie de la rue de la République nous est adressée par le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Essonne, aux conditions suivantes :

- Forme juridique : bail au nom de l'Etat, au profit de la Gendarmerie Nationale

- Point de départ : 1er décembre 1972

- durée : 3, 6, 9 ans

- résiliation : à la volonté seule du preneur, selon préavis de 3 mois

Signature

*Préfecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
Communale - 1^{er} Bureau
n° 00580 - Vu le 31 Janv. 1973
Le Sous-Préfet chargé
de l'Administration de
l'Arrondissement d'Evry*

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- prix du bail : déterminé conformément aux règles édictées par l'arrêté du 1er septembre 1948 modifiée et, pour les équipements nouveaux, selon les dispositions de l'article 8 du décret du 10.12.1948 modifié par le décret N° 64.625 du 27.6.1964, article premier :

- locaux avant amélioration 8.204,64 F.
- équipements nouveaux..... 3.360,00 F.
- 11.564,64 F.
- paiement du loyer : trimestriellement à terme échu.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la proposition à l'unanimité et donne tous pouvoirs au Maire pour signer le bail à intervenir entre la Commune et l'Etat au profit de la Gendarmerie Nationale.

- Monsieur le Maire tient à remercier tout particulièrement le Chef HAZO qui s'est occupé efficacement de la bonne conclusion de cette affaire.

- Monsieur VIOLETTE tient à souligner, qu'en plus, toute la Brigade a facilité au maximum le travail des employés communaux.

- Monsieur JUDITH, demande si, après cette réalisation satisfaisante, le chauffage du logement du gardien du Parc de Villeroy peut être envisagé.

- Monsieur VIOLETTE, pense que ce sera possible, bien que pour le moment le service soit submergé par des difficultés dans presque toutes les chaufferies, même les plus récentes.

DELIBERATION 1.218.72.

- Contrat pour conducteur de travaux -

- L'importance des travaux en cours et l'augmentation de la voirie communale nécessitent la création d'un service technique pour assurer la bonne exécution des dits travaux.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide,

- la création, à dater du 1er janvier 1973, d'un poste de conducteur de travaux qui sera recruté par voie contractuelle sur la base d'un salaire de :

- 2.200,00 Francs -

- dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 1973, article 610.

- autorise le Maire à établir et à signer le contrat correspondant.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2.151.72.

- Eclairage Route Nationale 191 -
- La subvention pour le financement de l'éclairage de la Route Nationale 191 depuis la limite d'ORMOY est prévue pour le programme 1973.

DELIBERATION 2.152.72.

- Adhésion au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Fonctionnement d'une décharge d'ordures ménagères dans la Région de Juvisy -
- Le Conseil Municipal,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 16 Octobre 1972 acceptant l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Fonctionnement d'une décharge d'ordures ménagères dans la Région de Juvisy des Communes de :
 - BRETIGNY - LA VILLE-du-BOIS - LEUVILLE - LINAS - LONGPONT - MONTLHERY - PLESSIS-PATE - St-MICHEL-sur-ORGE - GRIGNY -
- au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Fonctionnement d'une décharge d'ordures ménagères dans la Région de Juvisy.
- Après en avoir délibéré,
- Emet un avis favorable à l'adhésion des Communes de :

- BRETIGNY - LA VILLE-du-BOIS - LEUVILLE - LINAS - LONGPONT - MONTLHERY - PLESSIS-PATE - St-MICHEL-sur-ORGE - GRIGNY -

DELIBERATION 2.153.72.

- Programme assainissement 1973 -
- Le Conseil Municipal demande qu'une nouvelle tranche du programme global de 1.000.000 Francs soit inscrite pour 500.000 Francs au programme de subventions s'appliquant aux opérations d'assainissement des communes urbaines.

DELIBERATION 2.154.72.

- Implantation "PERCEPTION" -
- Un avis favorable a été donné par le Trésorier Payeur Général pour l'implantation de la Perception de MENNECY sur le terrain situé à l'angle de la Route Nationale 191 et de la rue du Champoreux.

DELIBERATION 2.155.72.

- Feux rouges C.E.S. -
- Le dossier technique est prêt, l'installation pourra être réalisée courant janvier.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Monsieur FRANCO, demande par mesure de sécurité que les cars de transports scolaires fassent leurs manoeuvres dans l'enceinte du C.E.S. et non devant l'entrée.

DELIBERATION 2.156.72.

- Busage des eaux de la plaine -
- Monsieur le Maire a demandé au Président du Syndicat de Vidanges de la Région de MENNECY d'inscrire, dans le cadre des opérations en cours, le busage du fossé qui capte les eaux de drainage de la plaine, soit environ, deux cents mètres de canalisation, le long de la Route Nationale 191, au bord du territoire des eaux de la Ville de Paris.

DELIBERATION 2.157.72.

- Exutoire d'eaux pluviales dans le Parc de Villeroy -
- Messieurs JUDITH & VIOLETTE ont pris contact avec le géomètre chargé du piquetage, mais il semble que le tracé prévu va sacrifier de très beaux arbres de plus, laisser commencer des travaux à cette saison, entraîne le risque de voir les allées défoncées par les camions et les gros matériels.
- Le Conseil Municipal partage ces réticences et décide de demander une étude plus complète du tracé et que les travaux soient entrepris qu'aux beaux jours.

- Monsieur BRES s'étonne que la Commission du Parc de Villeroy n'ait pas été informée des travaux entrepris dans la Parc.

En effet, sous la direction de Monsieur PERTIN et Mademoiselle ARCHENAUULT les jeunes de la section d'athlétisme ont nettoyé le bassin des sirènes.

- Monsieur le Maire remercie ces jeunes pour leur effort et propose qu'une section dans le cadre de la MALC soit prévue pour rassembler les volontaires et coordonner leur action.

DELIBERATION 2.158.72.

- Travaux à la M.A.L.C. -
- Après avoir pris connaissance des devis présentés par les Entreprises :
 - BRASSART - CHEVREUX - GUILLOT pour la maçonnerie -
 - CHEVRIER - FRENARD - TRICOT pour la menuiserie -
- La Commission propose au Conseil Municipal de confier les travaux de maçonnerie à l'Entreprise BRASSART pour la somme de :
 - 32.393,00 Francs - H.T. -
- et ceux de la menuiserie à l'Entreprise TRICOT pour la somme de :
 - 3.900,00 Francs - H.T. -



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Adopté à l'unanimité.
- Le Conseil Municipal souhaite que les marchés soient passés pour un prix net et forfaitaire.
- La durée des travaux doit être définie et le début des travaux précisé pour prévoir l'organisation du Centre Aéré.

DELIBERATION 2.159.72.

- Restauration du Clocher -
- Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des projets de marché présenté par Monsieur DELAUNAY, Architecte des Bâtiments de France, approuve le marché à intervenir entre l'Entreprise LEFEVRE S.A. et la Commune pour la maçonnerie et la taille des pierres, moyennant un rabais de dix sept pour cent, soit un montant de travaux évalué après rabais à la somme de :

- 323.158,38 Francs - TROIS CENT VINGT TROIS MILLE

CENT CINQUANTE HUIT FRANCS TRENTE HUIT CTS.

le marché à intervenir entre les Etablissements MARCAIS et Cie et la Commune pour la charpente et la couverture, moyennant un rabais de dix sept pour cent, soit un montant de travaux évalué après rabais à la somme de :

- 42.356,83 Francs - QUARANTE DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE SIX FRANCS QUATRE VINGT TROIS CTS.

- donne tous pouvoirs au Maire pour signer ces marchés.

DELIBERATION 2.160.72.

- Aménagement du Château de Villeroy -

- Le Conseil Municipal,

souhaite que les fondations du Château de Villeroy lorsqu'elles seront dégagées soient proposées pour l'inscription à l'inventaire des Monuments Classés.

DELIBERATION 2.161.72.

- Creusement des fosses - nouveaux tarifs -
- Les entreprises qui ont un contrat pour le creusement des fosses au cimetière, demandent que le tarif de ces creusements soit augmenté.

Il n'a pas été revu depuis 1966.

- Le Conseil Municipal adopte le nouveau tarif :

*Prefecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
Communale 3^{ème} Bureau
n° 08 508 Evry le 28-01-73
Vu et approuvé Le Préfet
Le Sous-Préfet chargé de
l'Administration de l'Arron-
dissement d'Evry- Signature*

*Prefecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
Communale 1^{er} Bureau
n° 00690. Vu. Evry le
31 Janvier 1973. Le Préfet
Le Sous-Préfet chargé
de l'Administration Communale
Signature*

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 100,-- F. pour creusement d'une place
- 60,-- F. pour creusement de chaque place en plus
- 60,-- F. pour relèvement

DELIBERATION 3.119.72.

- S.E.S. engagement des dépenses -
- Le Conseil Municipal,
- Considérant que la 2ème tranche de travaux du C.E.S. Municipal de Villeroy comporte une S.E.S. de 96 élèves.
- demande pour la rentrée scolaire 1973 l'ouverture d'une S.E.S. annexée au C.E.S. municipal "Parc de Villeroy".
- s'engage à assurer l'ensemble des dépenses de fonctionnement de cette S.E.S. jusqu'à la date du décret de nationalisation et à loger le personnel administratif dans l'établissement ou dans un local annexe.

DELIBERATION 3.120.72.

- Redevances pour Fournitures Scolaires -
- La Caisse des Ecoles Publiques de Corbeil-Essonnes nous soumet un état de redevances pour fournitures scolaires d'enfants de notre Commune fréquentant les Ecoles Maternelles de Corbeil-Essonnes.
- Le Conseil Municipal rejette, à l'unanimité, cette demande.

DELIBERATION 5.118.72.

- Dératisation -
- Monsieur le Maire est chargé par le Conseil Municipal de poursuivre l'appel d'offres.

DELIBERATION 5.119.72.

- Le Conseil Municipal épouse l'action du Comité d'Entreprise de l'imprimerie Crété.

DELIBERATION 5.120.72.

- Enclos des Marais -
- Le Maire communique le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à la Préfecture avec le Directeur Départemental de l'Agriculture,
- un accord provisoire est intervenu :
 - Tous les pêcheurs devront, obligatoirement, avoir le permis et le timbre du dimanche.
 - Les marais devront être, toute l'année, enclos avec des grilles de maille 10, d'un mètre de hauteur.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Dans le cas où ces deux conditions ne seraient pas respectées, il est évident que les infractions pourraient être relevées.
- Cet assouplissement aux textes est conforme à la tradition depuis des dizaines d'années dans notre région, ce qui permet ainsi la pêche dans les marais toute l'année.
- Le Président propose de donner une large publicité, auprès des propriétaires de marais, de ces accords.
- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.
- Questions diverses -
- Mademoiselle ARCHENAUULT, s'inquiète de la situation financière du Club d'Athlétisme, le Conseil Municipal est d'avis d'augmenter la subvention à ce club pour 1973.
- Monsieur le Maire souligne que pour 1972, l'achat de matériel a été pris en charge par la Commune.
- Monsieur BERNIER, s'inquiète de l'importance prise dans le budget de la M.A.L.C. par les sorties scolaires offertes à chaque école.
- Le Conseil Municipal est d'avis d'augmenter la subvention pour 1973.
- Nouveau programme d'H.L.M. -
- La Société d'H.L.M. de l'Essonne propose un échange de terrain appartenant à Monsieur BOURRE qui semble équitable.
De cet échange dépend le nouveau programme H.L.M. que cette société doit réaliser dans le quartier de la Jeannotte.
- Le Conseil Municipal espère que la position de Monsieur BOURRE sera raisonnable et ne l'obligera pas à envisager une expropriation.

- Choix des dates des séances du Conseil Municipal pour l'année 1973 :

- 2 Février
- 2 Mars et 30 Mars
- 27 Avril
- 25 Mai
- 22 Juin
- 20 Juillet
- 12 Octobre
- 23 Novembre
- 21 Décembre

La séance est levée à 0 Heure 30.

